

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2024

DU CAMPING MUNICIPAL DU DOURLIN / DE LANDRELLEC

COMMUNE DE PLEUMEUR-BODOU

1. CONDITIONS DE RÉSERVATION

- La réservation devient effective uniquement après ;
 - accord du gestionnaire du Camping,
 - réception des arrhes.

La réservation effectuée vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

- Les réservations ne lient Le Camping Municipal DE PLEUMEUR-BODOU que si Le Camping Municipal DE PLEUMEUR-BODOU les a acceptées. Le Camping Municipal DE PLEUMEUR-BODOU est libre de refuser toute demande de réservation, en fonction de la disponibilité, et d'une façon générale, de toutes circonstances de nature à nuire à sa gestion. Le Camping Municipal DE PLEUMEUR-BODOU propose des séjours à vocation familiale. Le Camping Municipal DE PLEUMEUR-BODOU se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le détourner.
- La réservation d'un emplacement de camping ou d'un hébergement locatif est faite à titre strictement personnel : vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation.
- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux. Les groupes de jeunes ne sont pas acceptés.

Emplacement de camping :

Le forfait de base s'applique pour une ou deux personnes pour un emplacement tente ou, caravane ou camping-car. Les personnes et les tentes en plus sont en supplément. Le maximum par emplacement est de 6 personnes et 3 tentes ou 1 hébergement (caravane, camping-car, van, ...).

Hébergement locatif :

- Les hébergements locatifs sont équipés selon l'inventaire présenté sur place ou sur les supports de communication du camping. La capacité de couchage varie selon le type de locatifs, elle est indiquée pareillement et ne peut être dépassée.
- Le Camping Municipal DE PLEUMEUR-BODOU se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.
- Il n'est pas autorisé d'installer une tente sur l'emplacement locatif.

Réservation de groupe :

- Toute réservation de plus de 4 hébergements par la même personne physique ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour sur le même Camping Municipal DE PLEUMEUR-BODOU est considérée comme un groupe.

- Les hébergements proposés sur le site internet marchand du Camping Municipal sont adressés exclusivement à la clientèle individuelle.
- Pour toute demande de réservation de groupe, vous devez impérativement contacter le Camping Municipal DE PLEUMEUR-BODOU par téléphone, par e-mail, et se réserve le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

Tarifs et taxe de séjour

- Les tarifs sont affichés sur tous les supports de communication : site Internet, affichage à l'accueil, etc. Ils sont en euros et la TVA est incluse.
- La taxe locale de séjour en perçue en sus, pour le compte de l'Office de Tourisme. Son montant est également affiché à l'accueil du camping.

2. CONDITIONS DE PAIEMENT

- Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, des arrhes de 30 % du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation au camping. Le solde est à régler à l'arrivée.
- Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral des prestations doit être effectué au moment de la réservation au camping.
- Le règlement du solde effectué sur place comprend la taxe locale de séjour, la participation aux ordures ménagères, ainsi que les frais de dossier.

Pour toute demande de réservation effectuée plus de 30 jours avant le début du séjour, une option peut être enregistrée pour une durée de 7 jours. Au-delà de cette durée, sans versement d'un acompte de 30% du prix du séjour l'option est annulée.

ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTION

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la Consommation, le Camping Municipal informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation.

3. ANNULATION ET MODIFICATIONS

a. Modification de votre réservation

Le Client peut demander la modification de son séjour dans le camping (dates, type d'hébergement) sur demande écrite (courrier ou e-mail à l'adresse du camping) et pourra être acceptée dans la mesure des disponibilités et possibilités. Si la modification entraîne une baisse de tarifs, la différence ne sera pas remboursée par le camping. Si la modification implique une différence tarifaire à la hausse, le client devra s'acquitter de celle-ci pour pouvoir profiter de son séjour. À défaut d'acceptation, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante.

Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.

Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.

b. Annulation du fait du Camping Municipal DE PLEUMEUR-BODOU

En cas d'annulation du fait du Camping Municipal DE PLEUMEUR-BODOU, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts. Un AVOIR pourra aussi être proposé, permettant le report des sommes perçues sur un séjour ultérieur.

c. Annulation du fait du campeur

Le Camping Municipal DE PLEUMEUR-BODOU ne procédera à aucun remboursement du séjour en cas d'annulation du fait du campeur. Le client est libre de souscrire une assurance annulation auprès du tiers de son choix. En cas d'annulation ou de départ anticipé pour cas de force majeure, un avoir pourra être proposé à titre commercial, permettant le report des sommes perçues sur un séjour ultérieur jusqu'à la saison suivante.

4. VOTRE SÉJOUR

4. a. Arrivée et départ

Toutes les arrivées se font à partir de 14 heures.

Les départs pour les emplacements doivent s'effectuer avant 12h.

Les départs pour les locatifs doivent s'effectuer avant 10h.

4. b. Concernant les emplacements :

Les emplacements sont proposés nus, propres et dépourvus de tout débris ou détritus. Ils doivent être restitués en parfait état de propreté.

Caution en cas de demande de prêt d'équipements :

- Pour un adaptateur de prise européenne : une caution de 25€ sera exigée

4. c. Concernant les hébergements locatifs :

A l'arrivée :

Les locatifs (pods, lodges, ...) comportent des équipements décrits par l'inventaire, et sont proposés dans un excellent état de propreté. Tout défaut doit être signalé à l'arrivée. Les locatifs sont à restituer, le matin du départ, dans le même état, le ménage fait et les équipements propres, rangés, et en parfait état de fonctionnement.

Un dépôt de garantie (ou caution) de 100€ pourra être demandé lors de l'arrivée. Ce dépôt n'est pas encaissé et sera restitué au départ après état des lieux, sous réserve que le logement soit laissé propre et déduction du matériel manquant ou détérioré.

En cas de détérioration, le locataire s'engage à couvrir les frais de remise en état ou de nettoyage qui lui seraient imputables.

Au départ :

Le jour du départ, l'hébergement locatif doit être libéré au plus tard avant 11 heures du matin. Un état des lieux peut être réalisé, à la demande du locataire ou du gestionnaire, pour s'assurer du parfait état du logement. Ce rendez-vous pourra avoir lieu entre 08h00 et 11h00 et sera fixé selon les disponibilités restantes lors de votre venue en réception.

Lors de l'état des lieux de sortie, l'inventaire sera vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à la charge du locataire, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire selon le barème de caution préalablement transmis et affiché à l'accueil ou sur présentation des justificatifs de frais.

La caution sera restituée en fin de séjour déduction faite des indemnités retenues, selon barème en vigueur, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.

Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été nettoyé avant votre départ, la caution nettoyage ne sera pas restituée.

Pour tout départ retardé sans l'avoir communiqué en amont à l'accueil et réglé le supplément y afférent dans la mesure des disponibilités, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

Concernant la restitution des emplacements :

Quelle que soit la période, le départ devra impérativement être effectué avant 12 heures. Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

L'emplacement doit être rendu parfaitement propre, sans aucun déchet ni déjection animale. Les déchets doivent être déposés dans les poubelles.

4. d. Pendant votre séjour :

Le client est responsable de la surveillance de ses objets personnels (vélos, etc.) dans la totalité des espaces du camping. Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur. Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

5. ANIMAUX

Les animaux sont tolérés au sein du Camping Municipal DE PLEUMEUR-BODOU (excepté les chiens de 1ère et 2ème catégories) selon les conditions suivantes :

- Leur carnet de vaccination doit être à jour et obligatoirement présenté lors de l'enregistrement à l'arrivée ;
- Ils doivent être silencieux, propres et tenus en laisse en permanence ;
- Leurs excréments doivent être impérativement ramassés et jetés dans le container ordures ménagères des poubelles situées à l'entrée du camping ;
- Les animaux sont interdits aux abords des jeux et dans les bâtiments ;

- Les animaux ne peuvent en aucun cas et pour aucun motif être laissés seuls sur un emplacement ou dans un locatif. Si une telle situation est constatée, le camping se réserve le droit d'exclusion de l'animal et de ses propriétaires ;

- Si un animal présente un quelconque danger pour les clients ou le personnel du Camping Municipal DE PLEUMEUR-BODOU, le camping se réserve le droit d'exclusion de l'animal et de ses propriétaires ; - Le camping se réserve le droit de refuser un animal.

- Il est rappelé que les animaux domestiques sont formellement interdits sur les plages en été, généralement du 15 juin au 15 septembre (dates fixées par arrêté municipal).

6. LITIGE – MEDIATION :

Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels peut être signalée par courrier ou e-mail au gestionnaire du camping concerné ou à la Direction du Camping Municipal DE PLEUMEUR-BODOU. Les réclamations seront étudiées en fin de saison.

Dans le cadre d'un litige, vous avez la possibilité de nous contacter de la manière suivante :

- Envoi d'un courrier à la Mairie de Pleumeur-Bodou, à l'attention le M. le Maire et de l'adjoint en charge du tourisme, évoquant de manière circonstanciée le contexte et les raisons du litige.

Si la réponse ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir la juridiction compétente selon la nature du litige soit : Le Tribunal Administratif de Saint-Brieuc.

7. RESPONSABILITÉ DU CAMPING MUNICIPAL DE PLEUMEUR-BODOU

Le client reconnaît expressément que le Camping Municipal DE PLEUMEUR-BODOU ne pourra être tenu responsable, du fait de la communication par ses partenaires ou par tout tiers d'informations fausses qui seraient mentionnées dans la brochure ou le site internet du Camping Municipal DE PLEUMEUR-BODOU concernant les sites d'accueil, et notamment les photos de présentation, les qualificatifs, les activités, les loisirs, les services et les dates de fonctionnement. Toutes les photos et les textes utilisés sur le site internet du Camping Municipal DE PLEUMEUR-BODOU sont non contractuels. Elles n'ont qu'un caractère indicatif.

8. INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par Le Camping Municipal DE PLEUMEUR-BODOU comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes du camping pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients du Camping Municipal DE PLEUMEUR-BODOU en fonction de vos centres d'intérêts. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse du Camping Municipal DE PLEUMEUR-BODOU indiquée sur votre contrat de réservation.